

**LE 6 AOÛT 2018**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 6 août 2018 à 19 h 30, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Hélène Daneau.

La conseillère, Mme Lucie Masse est absente.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 9 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

De l'assemblée du 6 août 2018

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2018

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Correspondance générale

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Adhésion à Équijustice Estrie – Unité de médiation citoyenne Memphrémagog

5.2 Destruction de documents – Recommandation de l'archiviste

5.3 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 4 665 553 sur la rue des Huards

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

6.1 Attribution du contrat pour travaux de drainage et réfection de la chaussée sur la rue Main (Protocole d'entente et Certificat d'autorisation en attente)

6.2 Installation d'une membrane – chemin Barnston

6.3 Installation d'une barrière au site d'entreposage de gravier de la municipalité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Aucun

**8. URBANISME**

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juillet 2018

8.2 Demande de dérogation mineure – 909 chemin Olivier

8.3 Demande de dérogation mineure – lot 4 665 911

8.4 Demande de dérogation mineure – 8105 chemin du Lac

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

9.1 Aucun

**Résolution  
2018-105**

## **10. LOISIRS et CULTURE**

10.1 Aucun

## **11. FINANCES**

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 juillet 2018

11.4 Renversement du fond affecté – camion de service incendie

## **12. DIVERS**

14.1 Ajout

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juillet 2018**

**Résolution  
2018-106**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juillet 2018 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

## **4 CORRESPONDANCE**

### **4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **5 ADMINISTRATION**

### **5.1 Adhésion à Équijustice Estrie - Unité de médiation citoyenne Memphrémagog**

**Résolution  
2018-107**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que la municipalité adhère à Équijustice Estrie – Unité de médiation citoyenne Memphrémagog, afin d'offrir à la population un service de gestion des conflits par et pour les citoyens, accompagner par des personnes ressources, dont les services sont gratuits et confidentiels. Le coût annuel d'adhésion est de 225 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

### **5.2 Destruction de documents – Recommandation de l'archiviste**

**Considérant** l'exécution du mandat effectué par H.B Archiviste S.E.N.C.;

**Considérant** les recommandations de destruction de documents respectant les modalités prévues dans la politique de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics qui est établie par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);,;

**Résolution  
2018-108**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser le directeur général de mandater Défi Polyteck de procéder à la destruction des documents identifiés par la firme H.B. Archiviste S.E.N.C. Les frais pour procéder à la destruction sont de 0,17\$/ lb, plus taxes en plus des frais de transport de 35 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

### 5.3 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 4 665 553 sur la rue des Huards

**CONSIDÉRANT** que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tels que le téléphone, l'internet et/ou le service postal;

**CONSIDÉRANT** la distance actuelle entre les résidences existantes;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence;

#### Résolution 2018-109

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 29 à l'immeuble situé sur le lot 4 665 553 sur la rue des Huards.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de les informer et leur fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6 TRANSPORT – VOIRIE

### 6.1 Attribution du contrat pour travaux de drainage et réfection de la chaussée sur la rue Main

**Considérant que** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux de drainage et réfection de la chaussée sur la rue Main ;

**Considérant que** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 21 juin dernier en présence des fournisseurs ;

**Considérant que** trois soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	Avant taxes	Total
Eurovia Québec Construction	720 809.43 \$	828 750.64 \$
Excavation Grondin	640 576.57 \$	736 502.91 \$
Sintra inc.	847 207.88 \$	974 077.26 \$

#### Résolution 2018-110

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le contrat à Excavation Grondin inc. pour effectuer des travaux de drainage et réfection de la chaussée sur la rue Main. L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la signature du protocole d'entente établissant la répartition des coûts avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Adopté à l'unanimité.**

### 6.2 Installation d'une membrane – chemin Barnston

#### Résolution 2018-111

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser l'installation d'une membrane G0-9, de 6 mètres de largeur sur une longueur de 100 mètres sur le chemin Barnston afin de prévenir les ventres de bœuf au printemps. L'installation sera effectuée par Scalabrini & Fils au coût de 12 775 \$, plus taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution  
2018-112**

**6.3 Installation d'une barrière au site d'entreposage de gravier de la municipalité**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser l'installation d'une barrière au site d'entreposage de gravier de la municipalité afin de limiter l'accès à l'emplacement. L'installation sera effectuée par Clôture Orford au coût de 1 324,20 \$, plus taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

**7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Aucun**

**8 URBANISME**

**8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juillet 2018**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en juillet 2018. Pour la période visée, 5 permis de construction pour un montant de 208 000 \$ et 11 permis de rénovation/modification pour un montant 136 200 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 8 permis ont été délivrés pour une valeur de 497 000 \$. Dans la catégorie diverse, 20 permis ont été délivrés.

**8.2 Demande de dérogation mineure – 909, chemin Olivier**

**Considérant** que le propriétaire a présenté une demande de dérogation mineure pour installer une piscine dans la cour avant du bâtiment principal ;

**Considérant** que l'article 4.2.1 mentionne qu'une piscine doit être installée dans la cour arrière ou latérale seulement ;

**Considérant** que la résidence est située à environ 52 mètres du chemin ;

**Considérant** que les autres cours sont occupés par les composantes de l'installation septique ou par un bâtiment ;

**Considérant** que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires ;

**Considérant** que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

**Considérant** que le Comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ensemble du dossier ;

**Résolution  
2018-113**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour permettre l'installation d'une piscine dans la cour avant du bâtiment principal plutôt que dans la cour arrière ou latérale telle qu'exigée par la réglementation.

**Adopté à l'unanimité.**

**8.3 Demande de dérogation mineure – lot 4 665 911**

**Considérant** que l'association de propriétaires du Domaine-Hatley souhaite céder son installation de traitement de l'eau potable à la Municipalité ;

**Considérant** qu'une opération cadastrale devra être réalisée pour morceler une partie du terrain comportant le bâtiment et les conduites pour procéder au transfert de propriété ;

**Considérant** que le morcellement ne respectera pas les dimensions minimales du règlement de lotissement pour un terrain desservi par un service ;

**Considérant** que ce terrain sera utilisé pour des fins d'utilité publique ;

**Considérant** que le respect des normes de lotissement causerait un préjudice financier sérieux au cédant et que la municipalité ne souhaite pas acquérir le terrain entier. ;

**Considérant** que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires et à la municipalité ;

**Considérant** que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

**Considérant** que le Comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ensemble du dossier ;

**Résolution  
2018-114**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour permettre le morcellement du terrain sans respecter les dimensions minimales du règlement.

**Adopté à l'unanimité.**

**8.4 Demande de dérogation mineure – 8105 chemin du Lac**

**Considérant** que le propriétaire a présenté une demande de dérogation mineure pour installer un bâtiment accessoire dans la cour arrière ;

**Considérant** que l'article 4.4.1 mentionne qu'il est permis 2 bâtiments accessoires par bâtiment principal ;

**Considérant** qu'il y a actuellement 4 bâtiments accessoires sur le terrain ;

**Considérant** que la superficie du terrain permet l'implantation d'un bâtiment supplémentaire, tout en respectant le pourcentage d'occupation du sol ;

**Considérant** que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires ;

**Considérant** que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

**Considérant** que le Comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ensemble du dossier ;

**Résolution  
2018-115**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire, conditionnellement à la démolition d'un des bâtiments sur le terrain, pour un total de 4 bâtiments accessoires

**Adopté à l'unanimité.**

**9 HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Aucun**

**10 LOISIR ET CULTURE**

**10.1 Aucun**

**11 FINANCE**

**11.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 357,05 \$.

## 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

### Résolution 2018-116

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juillet 2018 du chèque 4342 au chèque 4375 pour un montant de 21 822.57 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8126 au chèque 8189 pour un montant de 142 985.79 \$

8126	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 192,63 \$
8127	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 960,72 \$
8128	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	602,05 \$
8129	HTCK	Essence pour voirie	297,17 \$
8130	BEAUREGARD FOSSES	Vidange des fosses	3 110,74 \$
8131	GUSTAVO ROJAS CASTILLO	Service de signaleur	345,00 \$
8132	LUCIE MASSE	Frais de déplacement	44,93 \$
8133	CHANTAL LACASSE	Frais de déplacement	105,60 \$
8134	HYDRO QUÉBEC	Lumière de rue	333,80 \$
8135	BELL CANADA	Hôtel de ville et télécommunications	690,76 \$
8136	MARIO ST-PIERRE	Rapport de dépense	79,47 \$
8137	BELL CANADA	Station de pompage	70,93 \$
8138	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	71,08 \$
8139	EDOUARD MARCHAND	Frais de déplacement	194,98 \$
8140	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	60,00 \$
8141	PUAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	60,00 \$
8142	BERNARD MAYRAND	Rencontre du CCU	60,00 \$
8143	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 403,03 \$
8144	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 076,10 \$
8145	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	609,88 \$
8146	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	162,87 \$
8147	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville et centre communautaire	585,16 \$
8148	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	475,31 \$
8149	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement	177,60 \$
8150	ANNE-MARIE HOULE	Subvention couches lavables	138,40 \$
8151	MARIE-ÈVE JANELLE	Remboursement surtaxe bibliothèque	10,00 \$
8152	SARAH SANDERSON	Remboursement surtaxe soccer	50,00 \$
8153	9067-7295 QUÉBEC INC.	Service de chargeuse	109,23 \$
8154	MRC MEMPHREMAGOG	Quote parts	34 631,00 \$
8155	EXCAVATIONS MADORE	ROGER Entretien des fossés	6 802,47 \$
8156	EXCAVATIONS MADORE	ROGER Entretien des fossés (suite)	0,00 \$
8157	GROUPE ENVIRONEX	Service d'analyse d'eau	348,10 \$
8158	LES ARMATURES COATICOOK	Main d'œuvre et pièce	199,34 \$
8159	LES SERVICES EXP INC.	Honoraire professionnel	5 249,19 \$
8160	LE REFLET DU LAC	Annonce dans le bottin	86,23 \$
8161	DREW, LESTER	Contrat d'entretien de pelouses	950,00 \$
8162	VILLE DE MAGOG	Amendes selon entente municipale	82,39 \$
8163	BELL CANADA	BELL - Service de télécommunication	255,53 \$
8164	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	20,00 \$
8165	SANI-ESTRIE INC.	Service de collecte et attente	4 082,41 \$
8166	MARCHE GUY PATRY	Achat pour l'hôtel de ville	91,37 \$

8167	RIGDSC	Enfouissement et compostage municipal	4 678,00 \$
8168	RIGDSC	Enfouissement et compostage municipal (suite)	0,00 \$
8169	LA CARTOUCHERIE	Photocopieur	948,29 \$
8170	TRANSPORT MARCEL	Service de chargement	9 145,45 \$
8171	XPLORNET	Service Internet	91,97 \$
8172	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien des arbres et aménagement	1 686,54 \$
8173	BEAUREGARD FOSSES	Vidange fosses septiques	6 704,01 \$
8174	MULTI ROUTES INC.	Calcium	4 863,44 \$
8175	TRAVAUX LÉGERS ENR	Fauchage de chemin	2 485,75 \$
8176	BUREAU EN GROS	Papier et cartables	144,78 \$
8177	ÉLECTRICIEN S DURAND	Service d'électricien	723,19 \$
8178	REGIE INCENDIE DE L'EST	3e versement de la quote-part	23 962,38 \$
8179	VIVACO	Fluorescents et vis	154,18 \$
8180	N4 MOBILE INC.	Internet sans fil réservoir	229,84 \$
8181	Purolator	Service de messagerie	30,77 \$
8182	Terraquavi	Semence et boudin de paille	977,88 \$
8183	Labo S.M. Inc.	Analyse granulométrique	538,08 \$
8184	Dufresne, Savary &	Honoraires pour évaluation	1 149,75 \$
8185	L'archiviste Michel Hamel	Service d'archivage	1 181,07 \$
8186	Carrossier ProColor	Réparation de pare-brise	86,23 \$
8187	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rues	344,91 \$
8188	LOCATION COATICOOK	Location de toilettes	620,84 \$
8189	HTCK	Essence pour voirie	362,97 \$
			142 985,79 \$

**Adopté à l'unanimité.**

### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 juillet 2018**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 juillet 2018.

### **11.4 Renversement du fond réservé – Achat d'un camion de service en sécurité incendie**

**Considérant** que la municipalité a adopté la résolution 2017-132 affectant un fond de 100 000 \$ afin de garantir le paiement du camion de service en sécurité incendie acheté auprès des Industries Lafleur ;

**Considérant** que la Régie incendie Memphrémagog Est a procédé au paiement de la totalité de la facture dû à Industrie Lafleur ;

#### **Résolution 2018-117**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de renverser le fond réservé de 100 000 \$, afin de le transférer au fond non affecté de la municipalité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12 DIVERS**

### **12.1 Ajout**

## **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si le pont à North Hatley va être élargi. Le maire précise avoir apporté ce point lors de la dernière assemblée de la Régie du Parc et que le directeur général de North Hatley va effectuer le suivi avec le MTQ. Cependant, il précise, que bien qu'il y ait un accord de principe pour élargir le pont, la vraie question est de savoir qui va payer pour ce surplus de coûts à être envisagé en élargissant le pont actuel au-delà de ce qui est présentement prévu. Le

citoyen suggère que le MTQ discute avec le Ministère de l'Environnement pour se convaincre d'effectuer le changement. M. Ferland mentionne que la question est plus complexe que ça car il faut tenir compte de l'ensemble des impacts tant en aval qu'en amont.

Une résidente exprime sa déception face au service offert par la Ressourcerie des Frontières qui ne ramasse pas les gros rebuts que les citoyens déposent au côté des conteneurs à déchets. Le maire rappelle le fonctionnement de la Ressourcerie qui est de collecter directement aux résidences les gros rebuts qui ont été gardés à l'abri des intempéries. Quoiqu'il en soit le maire demande au directeur général de faire un suivi avec la Ressourcerie afin de tenter d'améliorer le service, mais que cela n'empêche pas que les gens du secteur concerné doivent continuer à être sensibilisés au respect des règles de fonctionnement de la Ressourcerie.

La citoyenne demande des explications concernant sa facturation pour la vidange d'une fosse scellée qui selon elle devrait être à 139 \$ selon la résolution adoptée lors de l'attribution du contrat à l'entrepreneur. Le directeur général explique que la résolution mentionne aussi que le coût de disposition s'ajoutera au montant de la vidange ainsi que les taxes. Pour une fosse scellée le volume de boue collecté est plus important, car la fosse est vidée complètement contrairement aux autres que seulement le solide est collecté ce qui augmente le prix de façon significative pour les fosses scellées.

Un citoyen mentionne qu'avec le nettoyage des fosses son puit de surface reçoit l'eau du fossé avec des sédiments et que par ce fait son puit de surface et sa réserve sont contaminés. M. Ferland demande des explications afin de mieux comprendre la situation. Le citoyen précise être venu à la municipalité ce matin et que par la suite le responsable de la voirie est passé afin d'installer des boudins de paille, de la paille et semer à nouveau afin d'accélérer la repousse. Le maire lui demande si l'eau allait déjà chez lui avant les travaux, ce que le citoyen lui confirme. Le citoyen demande que la municipalité installe un bassin de décantation pour les 2 prochaines années le temps que la repousse se fasse. Le maire mentionne que le conseil va attendre les recommandations du responsable de voirie avant de se prononcer sur ce dossier et invite le citoyen à communiquer avec le responsable de voirie s'il désire en discuter davantage.

#### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 56

---

Denis Ferland  
Maire

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier